

Image not found or type unknown



Tarif internet de free en zone non dégroupée

Par **joe44**, le **15/01/2011** à **14:47**

Bonjour,rnrnJ'aurais souhaité savoir si le tarif proposé par Free pour les non dégroupés était légal.rnrnEn effet, lorsqu'on n'est pas dégroupé on est obligé de souscrire a Freebox only, ce qui implique d'avoir une box V4 (qui doit dater d'environ 7 ans), d'avoir moins de débit et des options en moins (télévision,...).rnMais désormais le forfait Freebox only est le plus élevé de toutes les offres. rnrnEst-il légal de de proposer un tarif plus élevé en proposant moins de services et du matériel beaucoup moins performant ?rnrnCordialement.